Image not found or type unknown

La procédure civile

Fiche pratique publié le **08/02/2013**, vu **1861 fois**, Auteur : Espace juridique

Image not found or type unknown

La procédure civile a pour objectif de permettre l'application du droit privé en veillant au bon déroulement des procès nécessaires.

Le déroulement des procès a lieu à 5 points :

- La demande en justice
- L'instruction du procès
- Le jugement
- Contestation du jugement
- L'exonération

Ce découpage suggère que l'on ne peut pas laisser de coté les règles de compétences.

Caractéristique de la procédure

Il y en a plusieurs :

Elle peut etre :

- **ordonnée**

- **formaliste**
- **impérative**
- **non exclusive**

La procédure civile débouche sur un **acte juridictionnel** et le juge est institué par l'état et les pouvoirs publics. Deux personnes en conflits peuvent décider de résoudre différemment leur litige. Ils peuvent se concilier ou transiger et savoir recours à un tiers ou un médiateur.

Frais de justice

Ces frais de justice peut etre important, la justice gratuite ne signifie pas qu'elle n'ait aucun coût pour le plaideur.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés